



Dans ce numéro ...

1-2 Mot du président

2, 4 FCM personnel

3-4 Programme RFID

5-6 Salubrité des
aliments

7-8 La tremblante

POUR NOUS REJOINDRE

30 rue Malcolm
Guelph, ON
N1K 1B1

Tél:

(519) 824-6018
1-888-684-7739

Fax:

1-866-909-5360

Courriel:

barbara@cansheep.ca

Site web:

www.cansheep.ca

Leadership, crédibilité et vision : la force d'une fédération nationale du mouton

Dwane Morvik, Président FCM

Alors que je songe aux événements survenus au cours de la dernière année, je ne peux m'empêcher de tourner mes pensées à la première réunion de la FCM à laquelle j'ai assisté à Ottawa il y a de cela près de 20 ans. Tant de changements et pourtant, certains aspects du monde ovin demeurent inchangés. Une chose qui s'est améliorée depuis ce temps – le prix des agneaux et des animaux reproducteurs. Bien que je me vieillisse en disant ceci, je me souviens d'avoir expédié des agneaux sur un convoi allant à Toronto et d'avoir reçu seulement 29.00 \$ par tête, tandis qu'au même moment je vendais de la laine pour 1.80 \$ la livre.

Étant présents dans l'industrie depuis un certain temps, nous pouvons jeter un regard rétrospectif sur les bonnes et les mauvaises décisions prises en cours de route. Il va de même pour la FCM. Les décisions sont effectuées en conseil et sont basées sur les meilleurs renseignements disponibles à ce moment, tout en envisageant à l'avenir, mais sans savoir quelles situations peuvent affecter notre plan d'affaires (EBS, la tremblante, le dollar canadien). C'est dans cette optique que nous étudions ce 20e anniversaire de la FCM afin de voir à quel point nous avons fait du progrès depuis. En révisant les perspectives des dernières 20 années, j'étais heureux d'entendre des termes tels que leadership et crédibilité répétés par des gens associés à l'industrie pendant ces années.

La FCM a été créée après le démantèlement du Conseil du mouton du Canada puisque les intervenants de l'industrie croyaient que notre industrie nécessitait une représentation et une voix nationales, et ils avaient raison. Au cours de ces 20 ans, nous avons vu un besoin croissant pour notre industrie de travailler avec les intervenants – y compris le gouvernement et toute la chaîne de valeur – pour aborder les enjeux nationaux et internationaux; un besoin pour des exigences concernant la santé animale en raison du commerce d'animaux reproducteurs, de semences et d'embryons; et de nouveaux dossiers qui ont fait leur apparition, tels que la salubrité des aliments à la ferme et la traçabilité.

Les dernières 20 années ont engendré une évolution remarquable dans toute l'industrie de la production alimentaire.





Mot du président

Pour assurer que les intérêts des producteurs ovins sont entendus, la FCM travaille et collabore avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada et plusieurs autres. Il est vrai que travailler avec le gouvernement peut s'avérer un couteau à double tranchant, bien souvent, plus nous en donnons, plus ils en demandent. En réalité, nous dépendons beaucoup sur le gouvernement et il apporte un soutien considérable à notre industrie.

À la FCM, nous avons travaillé fort pour développer une relation nous permettant d'être consultés lorsque des enjeux qui affectent notre industrie sont discutés. À titre de représentants des producteurs de moutons du Canada, nous faisons appel aux connaissances du conseil d'administration qui offre des points de vue venus d'une extrémité à l'autre du pays. Nous avons besoin de ces perspectives afin d'affronter les défis qui nous attendent; il y a des changements dans l'air. Le besoin pour la traçabilité et les étiquettes d'identification par radiofréquence RFID obligatoires sont seulement deux exemples des changements et des exigences qui auront un impact sur notre industrie. La technologie RFID n'est pas désirée par tout le monde de l'industrie, mais trouver la meilleure option pour offrir un système de traçabilité nécessite un leadership fort et une voix nationale ainsi que la prise de décisions difficiles.

Pour la FCM, l'heure est venue pour une vision pour l'année 2020; pour un leadership ayant dans sa mire les défis futurs et les occasions extraordinaires qu'aura notre industrie pendant les prochaines 20 années.

FCM – Le personnel change, mais la passion reste la même

Barb Caswell, directrice générale intérimaire

Alors que la demande pour l'agneau canadien est en croissance et que la FCM se concentre sur l'importance de tirer profit du marché national grandissant, c'est avec émoi et appréhension que je tiens à féliciter Jennifer MacTavish et son mari John tandis qu'ils se préparent à agrandir leur famille pour accueillir leur premier enfant, et que je m'apprête à remplacer Jennifer pendant son absence.

Je profite donc de cette occasion pour me présenter aux gens qui ne me connaissent pas déjà, et pour vous informer que je souhaite poursuivre la lancée que Jennifer a créée en faisant progresser notre industrie vers l'avant. C'est avec énormément de fébrilité et d'anticipation que je quitte mon poste à titre de coordonnatrice nationale intérimaire – salubrité des aliments à la ferme et que je me prépare à accéder au poste de directrice générale intérimaire. La barre est haute. Nous souhaitons que cette transition se fasse en douceur. Au cours des six derniers mois, j'ai pris connaissance de l'histoire de la FCM et de l'industrie canadienne de l'agneau, en plus d'en apprendre davantage sur les activités, passées et courantes, sur lesquelles travaille la FCM. Ces activités sont essentielles à l'expansion de l'industrie et elles assurent la rentabilité et la compétitivité des producteurs d'agneaux sur le marché. Pendant le dernier mois, j'ai passé du temps au bureau avec Jennifer afin de mieux me renseigner au sujet des activités quotidiennes qui permettent à la FCM d'évoluer. Le bureau restera ouvert, comme d'habitude. Si vous préférez, vous pouvez m'envoyer un courriel à barbara@cansheep.ca si vous avez des questions ou des préoccupations.

Suite sur la page 4



Les outils de gestion qui travaillent pour nos troupeaux et les industries canadiennes de moutons et d'agneaux : Partie 1

Par Stefan Kaiser, Personnel d'extension de la traçabilité

À l'heure actuelle, un grand nombre de producteurs ont entendu parler de l'identification par radiofréquence (RFID) et des nouveaux systèmes de gestion ayant fait leur apparition sur le marché pour l'industrie ovine. Bien que vous devriez seulement adopter les étiquettes RFID et les étiqueteuses correspondantes à compter du 1er janvier 2012 afin de répondre aux exigences du programme, il se peut que vous vous demandiez déjà comment les outils et la technologie RFID peuvent travailler pour vous et votre industrie.

Tout d'abord, il y a des secteurs précis qu'une ferme devrait cibler pour savoir où investir en vue de mieux répondre à l'étendue, la taille et les besoins de gestion de l'exploitation.

- **Les systèmes de gestion de base** comprendront habituellement des étiquettes RFID à l'oreille, un lecteur à baguette ou à bâton, un logiciel de gestion de troupeau et un dispositif de triage manuel ou un couloir de contention muni d'un peson à ressort à cadran.
- **Les systèmes de gestion intermédiaire** comprendront habituellement des étiquettes RFID à l'oreille, un lecteur à baguette ou à bâton, un logiciel de gestion de troupeau et un dispositif de triage semi-automatique ou un couloir de contention muni d'un peson à ressort numérique.
- **Les systèmes de gestion avancés** comprendront habituellement des étiquettes RFID à l'oreille, un PDA ou un enregistreur/lecteur doté d'une mémoire à grande capacité, un logiciel de gestion de troupeau et dispositif de triage entièrement pneumatique et automatique ou un couloir de contention muni d'une barre à charge accompagnée d'une balance dotée d'un dispositif Bluetooth en plus d'un lecteur de plaque Bluetooth.

Ces catégories devraient avant tout être évaluées selon l'investissement désiré au niveau de la technologie de gestion de troupeau à la ferme, et ensuite, selon la taille du troupeau et de l'usage désiré de la technologie de gestion et des possibilités qu'elle offre. Afin de mieux décrire comment une entreprise individuelle choisira le système approprié, voici un exemple : un système de base conviendra parfaitement à un propriétaire ayant un troupeau de 100 brebis commerciales élevées dans un environnement extensif (pâturage à l'année, un agnelage par année). Un propriétaire d'un troupeau de 100 brebis de race, élevées dans un environnement semi-extensif (pâturage et confinement, agnelage accéléré) réalisera de plus grands bénéfices en adoptant un système de gestion avancé.

Le fait même d'adopter une approche intégrée dans les systèmes de gestions de mouton peut être un grand avantage à long terme pour la gestion de troupeaux, occasionnant ainsi une augmentation de la productivité et de la rentabilité. **Tout commence avec une étiquette à l'oreille.**

Bien qu'en ce moment les étiquettes RFID soient plus coûteuses que les étiquettes traditionnelles à dangle ou panel, nous constatons tout de même une nette amélioration dans la productivité grâce à l'usage d'étiquettes et de systèmes de gestion intégrés.

La Fédération canadienne du mouton travaille fort dans le but d'améliorer les performances des troupeaux dans les domaines de la génétique, de la nutrition et dans l'ensemble de la gestion. Tous ces domaines nécessitent la collecte de données et de renseignements – le progrès ne peut être mesuré sans l'enregistrement de données.



Outils de gestion

Ainsi, il est primordial d'enregistrer les données d'une manière plus efficace et précise. Par le passé, l'industrie devait dépendre de la précision des dossiers papier et de la saisie manuelle de données pour tous les besoins d'enregistrement du bétail. Avec la nouvelle technologie de gestion, l'industrie peut enregistrer les numéros d'identification des animaux en toute confiance et beaucoup plus rapidement. Les données recueillies au moyen de divers lecteurs RFID peuvent être transmises vers des logiciels de gestion de troupeau. Lors du balayage, de l'enregistrement et du transfert des données vers un logiciel, un producteur peut accéder facilement aux registres sur un ordinateur. Avec certains des logiciels de gestion de troupeau disponibles sur le marché, un producteur peut créer des groupes de gestion pour divers besoins. Par exemple : la reproduction, les déplacements, les traitements, les ventes, etc. La facilité de trier des troupeaux entiers ou des groupes d'animaux à l'intérieur même d'un troupeau sur un ordinateur peut se traduire par une économie de temps sur le terrain et dans le couloir de contention.

Il existe plusieurs autres aspects intéressants des outils de gestions disponibles pour l'industrie du mouton. Surveillez la Partie 2 de «Les outils de gestion qui travaillent pour nos troupeaux et les industries canadiennes de moutons et d'agneaux» dans les prochains bulletins de From the Flock.

FCM – Le personnel change, mais la passion reste la même

Le personnel travail sans relâche sur notre revue annuelle qui met en valeur le 20e anniversaire de la création de la FCM, en plus de créer une vision pour les prochaines 20 années et tout ce que nous pouvons accomplir. Bien que je sois relativement nouvelle dans l'industrie, j'ai entendu dire qu'il est difficile de croire que cela fait déjà 20 ans depuis que la FCM a été créée en vue d'être la voix nationale de l'industrie en 1990. Depuis ce temps, la FCM a évolué, a grandi avec l'industrie et a élargi sa vision grâce à l'augmentation de ressources, de financement et de connaissances. Il ne va pas sans dire que la route ne fut pas sans embuches au cours de ces 20 années. Les histoires relatant les nombreuses difficultés vécues par les producteurs et les gens de l'industrie mettent en évidence le travail réalisé au fil du temps qui permet à la FCM d'être où elle est aujourd'hui. Il semble que la route qui nous attend aura ses hauts et ses bas. Toutefois, l'engagement démontré par plusieurs reflète notre passion et sous-entend que nous surmonterons les obstacles sur notre chemin. J'ai hâte de travailler avec l'industrie à titre de directrice générale intérimaire pendant les mois à venir.



Le maintien de la crédibilité grâce aux producteurs et au gouvernement

Barb Caswell, coordonnatrice nationale, salubrité des aliments à la ferme

Bien qu'il y ait plusieurs aspects qui renforcent la crédibilité du Programme des pratiques en matière de salubrité des aliments à la ferme, il y en a deux qui retiennent l'attention. Le programme a été conçu pour les producteurs par les producteurs, et comme la science procure la logique et le soutien pour l'approche de l'analyse des risques et maîtrise des points critiques sur laquelle est basé le programme, la participation des producteurs à la conceptualisation du programme, à son développement et à sa revue continue crée une approche basée à la fois sur la science et les pratiques à la ferme.

Le deuxième aspect qui solidifie la crédibilité du programme est l'adhésion au Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme (PRSAF) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments – un programme qui sera expliqué davantage dans cet article. Même si la participation des producteurs et les contributions de divers groupes, y compris des vétérinaires et des experts de l'industrie, aide énormément, l'adhésion au PRSAF assure une plus grande crédibilité du programme et justifie le fait que la FCM offre non seulement un programme pratique à la ferme, mais reconnu au plan national et international.

Que signifie donc l'adhésion aux exigences du PRSAF, un processus que nous avons amorcé pour une deuxième fois le 30 août 2010? La reconnaissance pleine et entière est un long processus comprenant trois étapes. L'étape 1 est une revue technique et elle est divisée en deux parties. La partie 1 est une revue technique du modèle générique HACCP et du Manuel du producteur, tandis que la partie 2 est une revue du système de gestion et du

matériel de formation. À l'heure actuelle, la FCM a complété la partie 1 de la revue technique de notre modèle HACCP et du Manuel du producteur. Le programme doit toutefois maintenir ce statut au moyen de revues régulières. Les revues font partie des exigences voulant démontrer la gestion du système, mais elles nécessitent également que la FCM soumette tous les changements survenus à la suite de nos revues afin d'assurer que le programme continue à répondre aux exigences de la partie 1.

La revue technique du modèle HACCP et du Manuel du producteur dure approximativement 14 semaines, où le programme sera revu par le gouvernement relativement à divers aspects techniques. C'est une occasion pour le gouvernement de réévaluer tous secteurs de préoccupation où des risques persistent, et elle permet à la FCM d'identifier les secteurs pouvant ne pas traiter adéquatement les risques à la salubrité des aliments. C'est à la FCM et son comité de producteurs d'assurer que ces préoccupations sont abordées. Cette interaction avec le gouvernement, les experts et les producteurs donne lieu à un programme véritablement crédible qui réalise son objectif premier, soit de minimiser les risques pour la salubrité des aliments à la ferme.

Le Programme des pratiques en matière de salubrité des aliments à la ferme a réalisé la partie 1 de la revue technique en 2005, et depuis cette date, le programme a été revu régulièrement. Cependant, la dernière revue, complétée au cours de 2009-2010 a occasionné une révision complète du programme, y compris du modèle HACCP.



Salubrité des aliments à la ferme

Nous avons apporté de nombreux changements afin d'améliorer la capacité du programme de répondre aux facteurs de risques et de rendre les composantes plus claires à comprendre et plus faciles à implémenter pour le producteur. Nous avons donc décidé que le meilleur moyen d'aborder tous ces changements était de faire la demande pour une nouvelle révision plutôt que d'expliquer chaque changement individuel. En ce qui concerne la revue actuelle, la fin du mois d'octobre nous situe approximativement à la neuvième semaine de notre revue.

La demande d'une nouvelle revue ne nuit aucunement à notre progrès puisque nous travaillons parallèlement sur la création et la mise à jour de la gestion et de la formation nécessaires en vue de faire avancer le programme à la partie 2 de la revue technique, qui, nous l'espérons, aura lieu en 2011. Comme je l'ai mentionné toutefois, ce processus met en valeur la crédibilité du programme, car il y a encore deux autres étapes à franchir après que les parties 1 et 2 de l'étape I soient complétées.

La prochaine étape est implémentation à la ferme et de s'assurer que le système de gestion et les composantes de formation fonctionnent efficacement. À ce moment, nous pouvons aller de l'avant avec l'étape II : les audits de tierces parties et l'étape III : l'évaluation de l'implémentation. Une fois ces deux étapes finales complétées, le programme pourra être entièrement reconnu par le PSRAF de l'ACIA. Ce sont des objectifs à long terme pour le Programme des pratiques en matière de salubrité des aliments à la ferme. Bien que tout ceci peut paraître comme du jargon technique, il sert de rappel de tous les efforts déployés envers le Programme des pratiques en matière de salubrité des aliments à la ferme et la crédibilité que maintient le programme.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



Le financement pour les projets portant sur la tremblante, la salubrité des aliments et le programme RFID de la Fédération canadienne du mouton provient du programme Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'engage à travailler avec les partenaires de l'industrie. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la FCM et ne reflètent pas forcément la position d'AAC.



Nouvelles subventions pour les producteurs participants au Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante

Dans le cadre des nouvelles subventions octroyées par Agriculture et Agroalimentaire Canada, les producteurs participants au Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT) seront à nouveau remboursés pour leurs contributions au programme.

À compter d'aujourd'hui jusqu'au 17 décembre 2012, les nouvelles subventions suivantes seront versées aux producteurs participants :

- 100 \$ par année seront alloués pour rembourser les frais de la visite d'un vétérinaire pour effectuer l'inventaire.
- Les tests aux cerveaux pour dépister la tremblante (à des laboratoires désignés) seront payés par le programme. (Voir ci-dessous pour plus de renseignements).
- 110 \$ seront alloués pour faire venir un vétérinaire à la ferme pour qu'il retire un échantillon du cerveau pour le dépistage de la tremblante.
- 20 \$ seront alloués pour chaque envoi d'échantillons de cerveaux à des laboratoires désignés.

Les producteurs doivent soumettre des copies de leurs reçus à Tremblante Canada au 130 Malcolm Road, Guelph, ON, N1K 1B1. Les producteurs ayant complété leur inventaire annuel ou ayant envoyé des échantillons de cerveaux à un laboratoire pour le dépistage de la tremblante entre le 1er avril et le 31 octobre 2010 peuvent envoyer leurs reçus afin d'être remboursés.

À compter du 1er novembre 2010, les reçus doivent être soumis dans les 30 jours suivant la date de la facture du vétérinaire ou du reçu d'envoi afin d'être éligibles à un remboursement.

La Fédération canadienne du mouton, qui assure l'aspect financier du programme, sera responsable d'envoyer les chèques de remboursement aux producteurs.

Nouvelles subventions pour les tests

d'obex: Les producteurs participants au PVCTT doivent soumettre un échantillon de cerveau de tous les animaux morts à la ferme, âgés de plus de 12 mois. Si aucun animal ne meurt à la ferme pendant une période d'un an, les producteurs doivent soumettre un animal de réforme pour le dépistage (l'animal de réforme doit être âgé d'au moins 24 mois).

Les subventions pour les tests aux cerveaux sont à nouveau disponibles par l'entremise du PVCTT aux laboratoires suivants, et ce, jusqu'au 17 décembre 2012 :

- Le Laboratoire de Santé Animale de l'Université de Guelph, à Guelph en Ontario
- Le Prairie Diagnostic Services à Saskatoon en Saskatchewan
- L'Alberta Agriculture Laboratory à Edmonton en Alberta

Les producteurs ne devront pas payer à l'avance pour les tests d'obex. Cependant, ils doivent soumettre les formulaires de soumission d'échantillons appropriés avec l'envoi de leurs échantillons afin d'éviter que les frais de dépistage soient facturés.

L'envoi du formulaire de soumission d'échantillons avec l'échantillon indiquera au laboratoire que le producteur participe au PVCTT et avisera le laboratoire de facturer les coûts de dépistage au programme et non au producteur.



La tremblante

Si les producteurs omettent de faire parvenir le formulaire de soumission d'échantillons avec l'envoi de leurs échantillons, la totalité des coûts des tests de dépistage leur sera facturée. Les formulaires de soumission d'échantillons peuvent être obtenus en contactant Tremblante Canada.

Le PVCTT déboursera un montant seulement pour les frais de dépistage. Si les producteurs soumettent une tête entière ou une carcasse à un laboratoire, il y aura des frais associés au prélèvement de l'échantillon, en plus des frais pour éliminer la tête ou la carcasse. Les frais de prélèvement d'échantillon ou d'élimination seront facturés au producteur.

Les exigences des laboratoires pour la soumission d'échantillons: Chaque laboratoire a ses propres exigences quant à la soumission d'échantillons. Les producteurs devraient lire attentivement l'information qui suit avant d'envoyer leurs échantillons.

Les producteurs devraient faire part de cette information avec leur vétérinaire s'ils travaillent avec un vétérinaire pour la collecte et la soumission d'un échantillon. Sinon, les producteurs peuvent aviser leur vétérinaire de contacter Tremblante Canada pour plus de renseignements.

La Laboratoire de Santé Animale de l'Université de Guelph, à Guelph en Ontario :

1. LSA exige que l'échantillon d'obex ou la tête entière du mouton ou de la chèvre soit envoyé dans un état congelé.
2. Les producteurs doivent suivre les informations spécifiées pour l'emballage et l'envoi des échantillons congelés au laboratoire pour le dépistage de la tremblante. L'information relativement à l'emballage et à l'envoi peut être obtenue en contactant Tremblante Canada.

Prairie Diagnostic Services à Saskatoon en Saskatchewan :

1. Prairie Diagnostic Services exige que l'échantillon d'obex ou la tête entière du mouton ou de la chèvre soit envoyé dans un état congelé.
2. Les producteurs doivent suivre les informations spécifiées pour l'emballage et l'envoi des échantillons congelés au laboratoire pour le dépistage de la tremblante. L'information relativement à l'emballage et à l'envoi peut être obtenue en contactant Tremblante Canada.

Alberta Agriculture Laboratory à Edmonton en Alberta :

1. Alberta Agriculture exige que le tronc cérébral et les ganglions lymphatiques rétro-pharyngiens (submandibulaires) soient envoyés au laboratoire dans un état congelé. S'il est impossible de faire parvenir les ganglions lymphatiques rétro-pharyngiens, les amygdales devraient être incluses dans l'envoi.
2. Les producteurs doivent suivre les informations spécifiées pour l'emballage et l'envoi des échantillons congelés au laboratoire pour le dépistage de la tremblante. L'information relativement à l'emballage et à l'envoi peut être obtenue en contactant Tremblante Canada.